

Shefford, Québec.  
Le 3 mai 2016

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 3 mai 2016.

**PRÉSENCES** : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Jérôme Ostiguy, Pierre Martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

La directrice générale et secrétaire, Mme Sylvie Gougeon, est également présente.

La conseillère Johanne Boisvert est absente.

### **MOMENT DE SILENCE**

2016-05-63

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire ayant constaté le quorum,  
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,  
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2016-05-64

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,  
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté  
comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Hommage à Conservation Espace Nature Shefford
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
  - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
  - 5.2 Sujets particuliers :
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
  - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis

- 6.2 Sujets particuliers :
  - 6.2.1 Projets conformes au PIIA
  - 6.2.2 Dérogation mineure n° 2016-01
  - 6.2.3 Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – Lot n° 2 595 674
- 7. Sujets intéressant la sécurité publique
  - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
    - 7.1.1 Protection policière
    - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
  - 7.2 Sujets particuliers :
- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
  - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
  - 8.2 Sujets particuliers :
    - 8.2.1 Rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015 – Dépôt et acceptation
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
  - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
  - 9.2 Sujets particuliers :
    - 9.2.1 Adjudication – Travaux de pavage 2016
- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
  - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
  - 10.2 Sujets particuliers :
- 11. Sujets intéressant les communications
  - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
  - 11.2 Sujets particuliers :
- 12. Sujets intéressant les finances et l'administration
  - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
  - 12.2 Sujets particuliers :
    - 12.2.1 Approbation et ratification des comptes

12.2.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses

12.2.3 Adoption du Règlement n° 2016-526 modifiant le Règlement n° 2009-462 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

13. Autres sujets

13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

13.2 Sujets particuliers :

14. Période de questions

15. Clôture de la séance

### **QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

#### **HOMMAGE À CONSERVATION ESPACE NATURE SHEFFORD**

Le conseil municipal souligne l'implication bénévole de l'organisme Conservation Espace Nature Shefford (CENS), représentée par son président, M. Yves Beaulieu. L'implication et les réalisations de CENS sont soulignées par madame la conseillère Denise Papineau qui lui remet avec remerciements, en guise de souvenir, un certificat de reconnaissance.

#### **SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

#### **SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2016-05-65

#### **PROJETS CONFORMES AU PIIA**

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

#### **Projet de construction d'un bâtiment principal :**

1. Monsieur Jean-Christophe Sauvé soumet une demande de permis de construction (construction maison unifamiliale isolée) au 17, rue Lussier.

**Projet d'agrandissement d'un bâtiment principal :**

2. Madame Francine Sénécal soumet une demande de permis pour un agrandissement du bâtiment principal (maison unifamiliale isolée) au 48, rue du Lac.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation des deux projets, lesquels répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438.* »

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU d'accepter les projets numéros 1 et 2 et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

2016-05-66

**DÉROGATION MINEURE N° 2016-01**

**Lot : 3 987 512**

**Propriétaires : Martine Deschênes et Pierre Pinet**

**Localisation : 62, rue Kavanagh**

**Zonage : M-5**

**Description du lot :**

- superficie : 4 067,3 mètres carrés
- largeur : 135,61 mètres

**Nature et effets de la demande :**

Cette demande consiste à permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant secondaire. Cette implantation ne respecte pas les normes en vigueur au niveau de la cour avant. Le Règlement de zonage #2005-419, à l'article 32, stipule que les bâtiments accessoires ne sont pas autorisés à l'intérieur des cours avant dans la zone M-5.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« **Considérant que** l'usage résidentiel est autorisé;

**Considérant que** selon l'article 145.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il ne peut avoir de dérogation en fonction des normes relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

**Considérant que** selon l'article 145.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il est stipulé qu'une dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

**Considérant que** les membres du comité ont visité les lieux;

**Considérant que** le terrain offre d'autres possibilités pour l'implantation du projet;

**Considérant que** le projet pourrait être modifié pour répondre à la norme;

**Considérant que** le projet pourrait créer un précédent, soit de cacher la façade de la résidence;

**En conséquence**, le CCU recommande au Conseil municipal, à l'unanimité des voix, de refuser cette demande de dérogation.»

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil :

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,  
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,  
IL EST RÉSOLU :

Que la demande de dérogation mineure n° 2016-01 soit refusée.

2016-05-67

DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE – LOT N° 2 595 674

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme a reçu, en date du 5 avril 2016, une demande à la CPTAQ visant à aliéner le lot n° 2 595 674;

CONSIDÉRANT QUE le lot en question a une superficie de 10 943.7 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est situé dans la zone AF-15;

CONSIDÉRANT QUE les usages autorisés sont à des fins agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'usage que nous retrouvons sur ce lot est l'horticulture ornemental;

CONSIDÉRANT QUE l'usage est conforme à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation a pour but de corriger et de rendre les titres de propriétés conformes à l'occupation des lieux;

CONSIDÉRANT QUE cette anomalie a été constatée lors de la réforme cadastrale en 2005;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aliénation est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité du Canton de Shefford;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au Schéma d'aménagement de la MRC de la Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,  
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
ET RÉSOLU :

Que le Conseil de la Municipalité du Canton de Shefford appuie la demande de madame Brigitte Gingras présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 2 595 674 en faveur de ses voisins Guy Rémillard et Louise Gravel.

## **SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
  1. PROTECTION POLICIÈRE
  2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)
- SUJETS PARTICULIERS :

## **SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

2016-05-68

### **RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2015 – DÉPÔT ET ACCEPTATION**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2015 préparé par la directrice du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,  
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
ET RÉSOLU que la Municipalité du Canton de Shefford accepte le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015.

## **SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2016-05-69

### **ADJUDICATION – TRAVAUX DE PAVAGE 2016**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu cinq (5) soumissions suite à son appel d'offres afin d'obtenir le meilleur prix pour les travaux d'évolution et de réhabilitation du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les cinq (5) soumissions ont été ouvertes publiquement le 21 avril 2016 à la Mairie du Canton de Shefford et que les offres soumises sont les suivantes :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
Eurovia Québec Construction inc.	723 050,99 \$
Construction Bauval inc.	949 892,75 \$
Sintra inc.	719 136,66 \$
Pavages Maska inc.	759 372,83 \$
Bertrand Ostiguy inc.	817 803,38 \$

CONSIDÉRANT QUE la firme *Les Services exp inc.*, dûment mandatée pour préparer les plans et devis de ces travaux et pour suivre le processus d'appel d'offres, recommande au conseil d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra inc., pour la somme de 719 136,66 \$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,  
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,  
ET RÉSOLU à que le conseil adjuge le contrat pour les travaux d'évolution et de réhabilitation 2016 du réseau routier au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra inc., pour la somme de 719 136,66 \$ incluant les taxes applicables.

### **SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

### **SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

### **SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2016-05-70

### **APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES**

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,  
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,  
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20119108 @ n° 20119219 au montant de 197 776,88 \$.

### **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

Copie de l'état des revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois avant celui où l'état est déposé, et copies de ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante à celui-ci; le tout est remis à tous les membres du conseil.

2016-05-71

ADOPTION DU RÈGLEMENT N°2016-526 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT N° 2009-462 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE  
AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,  
ET RÉSOLU :

Que le Règlement n° 2016-526 modifiant le règlement n° 2009-462 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 est adopté comme suit :

**PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE LA HAUTE-YAMASKA  
MUNICIPALITE DU CANTON DE SHEFFORD**

---

**REGLEMENT N° 2016-526 MODIFIANT LE  
REGLEMENT N° 2009-462 DECRETANT  
L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU  
FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

---

Le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

L'article 2 du Règlement n° 2009-462 est remplacé par le suivant :

« 2. À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ. »

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

---

André Pontbriand  
Maire

---

Sylvie Gougeon, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTION : 3 mai 2016  
ENTRÉE EN VIGUEUR :



## **AUTRES SUJETS**

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

2016-05-72

### **NOMINATION D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL À TITRE TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT les besoins du Service d'urbanisme et d'environnement aux fins d'optimiser l'application de la réglementation municipale en saison estivale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Michael Vautour,  
APPUYÉ PAR Mme la conseillère Denise Papineau,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que Madame Marie-Luce Benoit soit nommée inspectrice municipale, à titre temporaire, avec tous les pouvoirs dévolus à l'inspecteur municipal par l'ensemble des règlements de la Municipalité du Canton de Shefford en vue de leur application.

Que cette nomination temporaire soit effective à compter du 16 mai 2016 jusqu'au 2 septembre 2016 inclusivement.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Vincent Dubois – Trafic et visibilité du chemin Coupland  
Dépôt d'une pétition / Diminution de la vitesse sur  
Coupland

M. Sylvain Audet – Rencontre MADA – Documents remis

M. Mario Roy – Coût / Maintenance annuelle mousse Écoflo

M. Frejeau, rue des Sorbiers – Plainte

M. Sylvain Audet – District électoraux

2016-05-73

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,  
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,  
ET RÉSOLU que le conseil municipal adopte le présent procès-verbal  
séance tenante.

2016-05-74

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,  
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,  
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la  
présente séance à 20h 23.

---

Mme Sylvie Gougeon, gma  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

---

M. André Pontbriand  
Maire